



www.quechoisir.org

233, bd Voltaire
75011 PARIS

Tél. 01 43 48 55 48

Fax 01 43 48 44 35



Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75007 Paris

Paris, le 4 mai 2021

Objet : Principes généraux pour la nouvelle Gouvernance transnationale du Nutri-Score

N/réf. : OA/04052021-2

Contact : Olivier Audrault / oandrault@quechoisir.org / 01 44 93 19 56

Monsieur le Ministre,

Au nom de l'UFC-Que Choisir et du Bureau Européen des Unions de Consommateurs (BEUC), nous prenons votre attache au sujet de la mise en place du nouveau mécanisme de coordination transnational pour faciliter l'utilisation de l'étiquetage nutritionnel Nutri-Score sur la face avant des emballages. Étant donné que cette gouvernance se voit notamment confier la mission d'évaluer l'opportunité de potentielles adaptations de l'algorithme sous-jacent, nous souhaitons vous présenter certains principes généraux qui doivent, selon nous, s'inscrire au cœur du processus.

Alors que la Commission européenne proposera son étiquetage nutritionnel harmonisé et obligatoire d'ici la fin 2022, nous restons mobilisés pour qu'elle fasse le choix du Nutri-Score. À ce titre, nous avons noté avec satisfaction la mise en place de cette nouvelle gouvernance qui aidera les industriels de l'agro-alimentaire à déployer cet étiquetage et permettra ainsi à de nombreux consommateurs d'en bénéficier.

Il n'est plus à démontrer que le Nutri-Score est l'étiquetage le plus adapté pour aider les consommateurs à faire le choix alimentaire le plus sain. Ceci s'explique notamment car il est fondé sur de solides critères scientifiques. C'est pourquoi, aux côtés du comité de pilotage, nous tenons à saluer la mise en place du comité scientifique. Nous sommes convaincus qu'il permettra à l'algorithme d'intégrer les dernières connaissances de la science et lui demandons de garantir que toute future adaptation reposera sur de solides arguments nutritionnels.

Dans cette perspective, nous demandons que toute évolution du Nutri-Score respecte les principes suivants :

- Toute décision pour faire évoluer la méthode de calcul, ou exempter certaines catégories de produits, doit être prise sur la base de preuves scientifiques visant à améliorer la santé publique, et non pas à servir des intérêts économiques. Il est donc essentiel que ces décisions, qui seront adoptées par le comité de pilotage, se fondent sur une consultation du comité scientifique et sur la base d'évaluations et de conclusions de ses experts ;
- Aucune décision de modification ou d'exemption ne doit être en contradiction avec une conclusion du comité scientifique. Par souci de transparence, nous demandons à ce que toutes ces conclusions soient publiées en intégralité et en accès libre en ligne ;
- Les membres du comité scientifique doivent avoir le pouvoir de s'autosaisir pour étudier tout aspect du Nutri-Score qu'ils considèrent comme pertinent pour le développement et l'amélioration de l'étiquetage.

UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS-QUE CHOISIR

Association loi 1901 ♦ SIRET 784 672 495 00073 ♦ APE 9499 Z ♦ TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 60 784 672 495

Membre de Consumers International (C.I) et du Bureau Européen des Unions de consommateurs (B.E.U.C)

Enfin, bien qu'ils n'aient pas encore adopté le Nutri-Score, nous estimons que les experts d'autres pays européens, tels que les pays Nordiques, pourraient au regard de leur expérience apporter un éclairage pertinent au travail du comité scientifique.

Ce courrier est adressé par les associations de consommateurs aux autorités de 6 États membres de la gouvernance et sera également mis en ligne par le BEUC.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à ces demandes. Restant à votre disposition pour toute précision, nous vous prions d'agréer, Monsieur la ministre, l'expression de notre très haute considération.

Monique Goyens,
Directrice Générale du BEUC

Alain Bazot
Président de l'UFC-Que Choisir

Copie à :

- Monsieur le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Monsieur le ministre délégué, chargé des Petites et Moyennes entreprises